

217C0871
FR0012127173-FS0291

26 avril 2017

Déclaration de participation

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 217C0763 du 5 avril 2017

Par courrier reçu le 24 avril 2017, le concert composé de Mme Dominique Costantini, MM. Guy Chatelain, Emile Loria et la société MS Medical Synergy¹ a informé l'autorité des marchés financiers que par suite de l'attribution de 293 250 droits de vote double au profit de Mme Costantini, intervenue le 24 avril 2017, celui-ci **n'a franchi aucun seuil** et détient 6 478 027 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 8 321 777 droits de vote², soit 45,06% du capital et 48,53% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Emile Loria	3 577 944	24,89	3 577 944	20,87
Mme Dominique Costantini	1 877 083	13,06	3 720 833	21,70
MS Medical Synergy	750 000	5,22	750 000	4,37
M. Guy Chatelain	273 000	1,90	273 000	1,59
Total concert	6 478 027	45,06	8 321 777	48,53

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, il est précisé que :

- Mme Dominique Costantini détient par ailleurs (i) 6 250 bons de souscription d'actions (BSA 2014-1), exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 6 250 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, (ii) 5 000 bons de souscription d'actions (BSA 2014-7), exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 5 000 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, (iii) 12 162 BSPCE 2016, exerçables à tout moment jusqu'au 9 septembre 2017 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 6,66 € par action, à 12 162 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et (iv) 4 098 BSPCE 2017, exerçables à tout moment jusqu'au 28 mars 2018 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 6,59 € par action, à 4 098 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS ; et
- M. Emile Loria détient par ailleurs 4 149 bons de souscription d'actions (BSA 2014-1), exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 4 149 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS.

¹ Contrôlée par MM. Guy Chatelain et Emile Loria.

² Les concertistes se sont engagés à neutraliser, lors de toute assemblée générale d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, tous les droits de vote double attachés aux actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS détenues au nominatif dont ils bénéficient jusqu'au 1^{er} juin 2018 (cf. document E ayant reçu le numéro d'enregistrement E. 16-026 en date du 26 avril 2016) de sorte qu'ils détiennent 45,06% des droits de vote de la société.

³ Sur la base d'un capital composé de 14 374 970 actions représentant 17 146 719 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.